

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Cocimar représentée par son Président, Monsieur Philippe Marchat, a déclaré le 24 juillet 2009, avoir reçu, le 16 juillet 2009, un transfert de titres par voie d'apport en capital de la part de la société Ciments Français, de 4.208.384 actions Ciments du Maroc, au cours unitaire de 404,48 dh, franchissant à la hausse les seuils de participation de 5%, 10%, 20%, 33,33% et 50% du capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la société Cocimar détient 4.208.384 actions Ciments du Maroc, soit 58,3% du capital de ladite société.

Il est à noter que Cocimar a agi de concert avec la société Procimar qui détient 253.873 actions Ciments du Maroc, soit 3,51% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement des seuils précités, Cocimar envisage d'arrêter ses achats sur la valeur Ciments du Maroc.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma